




Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2257(INI)
Procédure terminée	
Europe en mouvement: programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union européenne	
Sujet	
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	
3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	 UJHELYI István	21/09/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 DALUNDE Jakop G.	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	 ZOFFOLI Damiano	06/12/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	BULC Violeta	

Evénements clés			
31/05/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0283	Résumé
14/12/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2018	Vote en commission		
28/06/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0241/2018	Résumé
12/09/2018	Débat en plénière		
13/09/2018	Résultat du vote au parlement		
13/09/2018	Décision du Parlement	T8-0355/2018	Résumé
13/09/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2257(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/8/11552

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2017)0283	31/05/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE618.014	26/02/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE618.058	09/04/2018	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE617.993	17/05/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0241/2018	28/06/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0355/2018	13/09/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)829	11/03/2019	EC	

Europe en mouvement: programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union européenne

OBJECTIF: proposer un programme pour l'avenir de la mobilité dans l'UE et la modernisation des transports européens : l'Europe en mouvement.

CONTEXTE: le secteur de la mobilité joue un rôle capital dans l'économie et la société européenne. Il emploie plus de 11 millions de personnes, ce qui représente plus de 5 % de l'emploi total et près de 5 % du produit intérieur brut de l'UE. Il intervient pour quelque 20 % des exportations de l'UE vers ses principaux partenaires commerciaux.

De profonds et rapides changements dans la manière dont s'exerce la mobilité sont en cours. L'Europe doit avoir l'ambition de progresser rapidement afin de se doter, d'ici à 2025, d'un système de mobilité propre, compétitive, connectée et socialement équitable intégrant tous les moyens de transport. Ce système doit desservir l'ensemble du territoire de l'Union et le connecter à celui de ses voisins et au reste du monde.

Les priorités arrêtées par la Commission que sont l'union de l'énergie, le marché unique numérique et le programme en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'investissement, contribuent toutes aux transports et à la mobilité.

La [stratégie pour une union de l'énergie](#) de février 2015 a défini comme l'un de ses grands domaines d'action la transition vers un secteur des transports économe en énergie et décarbonisé. Les mesures déjà présentées dans la [stratégie pour une mobilité à faible taux d'émissions](#), adoptée en juillet 2016, sont actuellement mises en œuvre.

Les investissements dans les infrastructures réalisés au titre du plan d'investissement pour l'Europe constituent une impulsion à la mobilité européenne propre, compétitive et connectée du futur.

Enfin, l'objectif du renforcement de la dimension sociale de l'UE énoncé dans le [socle européen des droits sociaux](#) doit également valoir dans le secteur de la mobilité et concourir à un marché du travail équitable et qui fonctionne bien.

CONTENU: la communication présentée par la Commission met l'accent sur la contribution que doit apporter le transport routier à la vision de la mobilité en Europe en 2025. Elle est accompagnée d'une série de propositions destinées à ce secteur, qui visent notamment à soutenir :

1) le déploiement d'infrastructures de tarification routière : la Commission considère que la tarification routière en fonction de la distance (plutôt que de la durée) reflète mieux l'usage, les niveaux d'émission et la pollution réels. En conséquence, elle propose d'adapter le cadre réglementaire en matière de tarification routière en vue de délargir le champ d'application de la réglementation pour y intégrer les autocars et les véhicules légers, y compris les voitures, de favoriser la transition vers l'application du principe du «pollueur payeur» à tous les véhicules, et de moderniser les méthodes de tarification routière.

La Commission propose également d'actualiser la réglementation afin de rendre possible l'instauration de redevances de congestion qui seraient applicables à tous les véhicules.

2) les carburants de substitution et la connectivité : le développement du marché des véhicules alimentés par des carburants de substitution dépend largement de la disponibilité à grande échelle d'une infrastructure pour carburants de substitution, telle que des installations de recharge en électricité et d'entretien.

La Commission abordera la problématique du financement des investissements dans le cadre du plan d'action relatif à l'infrastructure pour carburants de substitution afin de soutenir le déploiement d'une infrastructure de recharge de base dans l'UE. L'objectif est de doter l'intégralité du réseau de base des corridors du réseau transeuropéen de transport de points de recharge d'ici à 2025.

Le développement des technologies et dispositifs de stockage de l'énergie, tels que les batteries, constituent une autre condition essentielle à une mobilité sans émissions.

3) le renforcement des normes d'émission et une meilleure information des consommateurs : la Commission entend réviser les normes d'émission pour l'après-2020 applicables aux voitures et aux camionnettes ainsi qu'aux véhicules utilitaires lourds. Le nouveau cadre relatif aux normes d'émission fournira des outils pour l'adoption de mesures telles que l'amélioration de l'information donnée aux consommateurs dans les domaines couverts par l'étiquetage des voitures.

4) un marché intérieur plus dynamique et de meilleures conditions de travail pour le secteur du transport de marchandises par route : la Commission souhaite réviser les règles de l'UE concernant l'accès au marché du transport de marchandises par route et l'utilisation des véhicules loués afin de garantir des conditions de concurrence égales à tous les transporteurs et de clarifier les règles pour remédier à la fragmentation du marché.

D'autres mesures devraient permettre une meilleure application de la législation sociale dans le domaine du transport routier afin d'améliorer les conditions sociales des conducteurs dans le secteur du transport international. Ces mesures permettront de lutter contre les pratiques illégales en matière d'emploi. L'objectif est de garantir un niveau élevé de protection sociale pour tous les travailleurs du secteur des transports dans l'Union, tout en évitant la fragmentation et en levant les charges administratives pour les sociétés.

La Commission entend également clarifier l'application des règles de l'UE concernant le détachement de travailleurs dans le secteur du transport routier.

5) les mesures destinées à poser les bases d'une mobilité coopérative, connectée et automatisée : la Commission renforcera son soutien aux projets et essais transfrontières à grande échelle de conduite connectée et automatisée et le déploiement de systèmes de transport intelligents coopératifs d'ici à 2019.

Les mesures proposées seront conçues de manière à éviter un cloisonnement du marché intérieur et à répondre aux questions les plus critiques, telles que la cybersécurité et la protection des données, qui sont essentielles à l'efficacité opérationnelle et à l'adhésion du public.

Europe en mouvement: programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union européenne

La Commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative d'István UJHELYI (S&D, HU) en réponse à la communication de la Commission intitulée «L'Europe en mouvement - Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous».

Le secteur de la mobilité joue un rôle clé dans l'économie et la société européennes. Le développement des véhicules automatisés, la numérisation et la nécessité de concevoir des transports plus propres entraînent de profonds bouleversements dans ce secteur, ce qui a une incidence sur tous les aspects de la société européenne.

Le présent rapport traite en particulier des aspects suivants :

Incidence de la transition amorcée dans les transports sur les qualifications et les méthodes de travail: les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation, à l'automatisation ou à la fabrication de voitures plus propres appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail. Les députés demandent dès lors à la Commission et aux États membres de veiller à ce que la formation et le développement continus des compétences soient adaptés à ces nouveaux défis.

La Commission est invitée à élaborer une stratégie à l'échelle de l'Union qui tienne compte des nouveaux débouchés que la numérisation créera dans le secteur des transports et à tenir compte des bonnes pratiques des États membres dans le but de favoriser la création d'emplois dans le secteur des transports. Une transition équitable pour les travailleurs dont le poste devient obsolète à cause de la numérisation du secteur des transports devrait être une priorité clé. Le dialogue social devrait être renforcé dans ce contexte.

Les députés se félicitent de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe adoptée par la Commission et d'autres initiatives qui encouragent les organisations syndicales, les instituts de formation et les acteurs du secteur privé à coopérer pour anticiper les inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché. Ils invitent la Commission à présenter une évaluation à mi-parcours des projets lancés sur les qualifications dans le secteur automobile.

Recherche et innovation: le secteur européen des transports doit se développer, investir, innover et se renouveler de manière durable afin de conserver sa position de locomotive technologique et sa compétitivité. Des solutions de mobilité innovantes et durables seront nécessaires pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter le changement climatique et les émissions de dioxyde de carbone, la pollution de l'air et les embouteillages.

Dans ce contexte, les députés appellent à un meilleur financement de l'articulation des initiatives de recherche et de développement transsectorielles en matière de véhicules connectés et sans conducteur, électrification du rail et des infrastructures routières, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente.

Le rapport demande qu'un soutien financier transparent supplémentaire soit apporté à la recherche, à l'innovation et à la formation et qu'un financement soit accordé, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), au soutien de la création et du déploiement rapides des systèmes, services et solutions numériques nécessaires aux transports du futur.

Les députés suggèrent de créer un partenariat public-privé consacré à la conduite connectée et automatisée. Ils soutiennent les efforts déployés par la Commission en vue de créer une alliance européenne pour les batteries et préconisent d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries durables et à la production et au recyclage de cellules de batteries dans l'Union pour les véhicules à faibles émissions et à émission zéro.

Le rapport préconise également l'utilisation accrue des technologies numériques dans la mise en œuvre du principe du «pollueur-payeur», comme le péage électronique et les tickets électroniques fondés sur la performance environnementale des véhicules. Il souligne l'importance du financement de projets d'infrastructures dans le domaine des transports et d'investissements importants dans les carburants à faible teneur en carbone les plus écologiques.

Soulignant les obstacles financiers et non financiers actuels auxquels sont confrontés les consommateurs lorsqu'ils achètent un véhicule à faibles émissions, les députés invitent la Commission i) à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'itinérance et l'accessibilité des infrastructures de recharge en Europe; ii) à soutenir davantage l'action des États membres pour développer leurs infrastructures liées aux carburants de substitution.

Transition dans le secteur des transports satisfaisant tous les usagers: l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal. Néanmoins, la période de transition posera des difficultés, car il s'agira non seulement d'intégrer les transports automatisés dans l'environnement actuel, mais aussi de permettre à ces nouveaux transports de coexister en toute sécurité avec les moyens de transport traditionnels, qui devraient rester en usage encore longtemps.

La Commission est invitée à mener une étude approfondie et technologiquement neutre des implications, en termes de sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports, qui se concentre sur l'analyse des répercussions de tous les systèmes de transport multimodal sur la sécurité.

Le rapport insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la connectivité des États membres et de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité. Il souligne l'importance de remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connectivité entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones rurales, centrales et éloignées.

Les députés rappellent qu'il convient de favoriser des moyens de transport collectifs plus sûrs pour les marchandises et les passagers sur les principaux axes transfrontaliers et dans les zones métropolitaines. Ils invitent la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale durables.

Enfin, dans le cadre de l'économie collaborative, les députés demandent que des mesures réglementaires soient prises pour traiter les questions de la protection du consommateur, du partage des responsabilités, de la fiscalité, des régimes d'assurance, de la protection sociale des travailleurs et de la protection des données. Ils demandent de veiller à ce que l'économie collaborative ne soit pas synonyme de concurrence déloyale, ne donne pas lieu à un dumping social et fiscal et ne remplace pas les transports publics réglementés.

Europe en mouvement: programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 32 contre et 78 abstentions, une résolution

intitulée «L'Europe en mouvement - Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous». en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

Le secteur de la mobilité joue un rôle clé dans l'économie et la société européennes. Le développement des véhicules automatisés, la numérisation et la nécessité de concevoir des transports plus propres entraînent de profonds bouleversements dans ce secteur, ce qui a une incidence sur tous les aspects de la société européenne.

La présente résolution traite en particulier des aspects suivants :

Incidence de la transition amorcée dans les transports sur les qualifications et les méthodes de travail: les changements dans l'industrie automobile appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail. Le Parlement a dès lors demandé à la Commission et aux États membres de veiller à ce que la formation et le développement continus des compétences soient adaptés à ces nouveaux défis.

La Commission est invitée à élaborer une stratégie à l'échelle de l'Union qui tienne compte des nouveaux débouchés que la numérisation créera dans le secteur des transports et à tenir compte des bonnes pratiques des États membres dans le but de favoriser la création d'emplois dans ce secteur. Une transition équitable pour les travailleurs dont le poste devient obsolète à cause de la numérisation du secteur des transports devrait être une priorité clé. Le dialogue social devrait être renforcé dans ce contexte.

Les députés se sont félicités de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe adoptée par la Commission et d'autres initiatives qui encouragent les organisations syndicales, les instituts de formation et les acteurs du secteur privé à coopérer pour anticiper les inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché. Ils ont invité la Commission à présenter une évaluation à mi-parcours des projets lancés sur les qualifications dans le secteur automobile.

Recherche et innovation: le secteur européen des transports doit se développer, investir, innover et se renouveler de manière durable afin de conserver sa position de locomotive technologique et sa compétitivité. Des solutions de mobilité innovantes et durables seront nécessaires pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter le changement climatique et les émissions de dioxyde de carbone, la pollution de l'air et les embouteillages.

Dans ce contexte, le Parlement a préconisé entre autres :

- un meilleur financement de l'articulation des initiatives de recherche et de développement transsectorielles en matière de véhicules connectés et sans conducteur, délectrification du rail et des infrastructures routières, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;
- un soutien financier transparent supplémentaire pour la recherche, l'innovation et la formation et l'octroi, dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), d'un financement au soutien de la création et du déploiement rapides des systèmes, services et solutions numériques nécessaires aux transports du futur;
- la création d'un partenariat public-privé consacré à la conduite connectée et automatisée. Les députés ont appuyé les efforts déployés par la Commission en vue de créer une alliance européenne pour les batteries et préconisé d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries durables;
- l'utilisation accrue des technologies numériques dans la mise en œuvre du principe du «pollueur-payeur», comme le péage électronique et les tickets électroniques fondés sur la performance environnementale des véhicules. Les députés ont rappelé l'importance du financement de projets d'infrastructures dans le domaine des transports et d'investissements importants dans les carburants à faible teneur en carbone les plus écologiques.

Soulignant les obstacles financiers et non financiers actuels auxquels sont confrontés les consommateurs lorsqu'ils achètent un véhicule à faibles émissions, les députés ont invité la Commission à prendre des mesures pour faciliter l'itinérance et l'accessibilité des infrastructures de recharge en Europe.

Transition dans le secteur des transports satisfaisant tous les usagers: si l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal, la période de transition posera néanmoins des difficultés. En effet, il s'agira non seulement d'intégrer les transports automatisés dans l'environnement actuel, mais aussi de permettre à ces nouveaux transports de coexister en toute sécurité avec les moyens de transport traditionnels, qui devraient rester en usage encore longtemps.

La Commission est invitée à mener une étude approfondie et technologiquement neutre des implications, en termes de sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports, qui se concentre sur l'analyse des répercussions de tous les systèmes de transport multimodal sur la sécurité.

La résolution a insisté sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la connectivité des États membres et de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité. Elle a souligné l'importance de remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connectivité entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones rurales, centrales et éloignées.

Les députés ont insisté sur l'importance de favoriser des moyens de transport collectifs plus sûrs pour les marchandises et les passagers sur les principaux axes transfrontaliers et dans les zones métropolitaines et de promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale durables.

Enfin, dans le cadre de l'économie collaborative, le Parlement a demandé que des mesures réglementaires soient prises pour traiter les questions de la protection du consommateur, du partage des responsabilités, de la fiscalité, des régimes d'assurance, de la protection sociale des travailleurs et de la protection des données. Il a demandé de veiller à ce que l'économie collaborative ne soit pas synonyme de concurrence déloyale, ne donne pas lieu à un dumping social et fiscal et ne remplace pas les transports publics réglementés.